

## **LA PREFECTURE DE VAUCLUSE COMMUNIQUE :**

**AVIS d'ouverture des enquêtes conjointes** préalables à la déclaration d'utilité publique, valant également enquête publique pour la protection de l'environnement, et sur la mise en compatibilité des plans d'occupation des sols valant plans locaux d'urbanisme des communes de MAZAN et de MALEMORT DU COMTAT, et nécessaires à la réalisation du projet suivant : **RD-5 : Elargissement de la RD-5 entre la RD-1 et la RD-77 (PR 0,000 – PR 2,700), sur le territoire des communes de MAZAN et de MALEMORT DU COMTAT.**

Il sera procédé, sur le territoire des communes de MAZAN et de MALEMORT DU COMTAT, à des enquêtes conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique, valant enquête publique pour la protection de l'environnement, et sur la mise en compatibilité des plans d'occupation des sols valant plans locaux d'urbanisme des communes de MAZAN et de MALEMORT DU COMTAT, en vue de la réalisation du projet suivant : **RD-5 : Elargissement de la RD-5 entre la RD-1 et la RD-77 (PR 0,000 – PR 2,700), sur le territoire des communes de MAZAN et de MALEMORT DU COMTAT.**

Ces enquêtes se dérouleront en la forme prévue par les articles R 11.14.1 et suivants du code de l'expropriation.

Les pièces du dossier ainsi que les registres d'enquêtes seront déposés à la **Mairie de MAZAN** (66, boulevard Tournelle – 84 380 MAZAN) et à la **Mairie de MALEMORT DU COMTAT** (avenue du Docteur Tondut – 84 570 MALEMORT DU COMTAT), **du 07 JANVIER au 08 FEVRIER 2008**, afin que chacun puisse en prendre connaissance, tous les jours ouvrables, aux heures habituelles d'ouverture des mairies au public.

Toute personne pourra consulter le dossier aux jours et heures indiqués ci-dessous et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquêtes ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur.

**Monsieur Jean-Pierre DEBELLE, proviseur première catégorie hors classe en retraite**, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du tribunal administratif de NÎMES. Toutes observations écrites seulement pourront être adressées au commissaire enquêteur à la mairie de MAZAN (66, boulevard Tournelle – 84 380 MAZAN).

Le commissaire enquêteur recevra personnellement le public :

### **En Mairie de MAZAN (66, boulevard Tournelle – 84 380 MAZAN) aux dates suivantes :**

- **Lundi 07 janvier 2008 : de 9h00 à 12h00,**
- **Mardi 22 janvier 2008 : de 14h00 à 17h00,**
- **Vendredi 08 février 2008 : de 14h00 à 17h00.**

### **En mairie de MALEMORT DU COMTAT (avenue du Docteur Tondut – 84 570 MALEMORT DU COMTAT) :**

- **Lundi 07 janvier 2008 : de 14h00 à 17h00,**
- **Mardi 22 janvier 2008 : de 9h00 à 12h00,**
- **Vendredi 08 février 2008 : de 9h00 à 12h00.**

Conformément à l'article R 11.14.14 du code de l'expropriation, le commissaire enquêteur devra faire parvenir dans le délai d'un mois à compter de la clôture des enquêtes son rapport et ses conclusions au préfet de VAUCLUSE.

